

6686, Alger = 1876

alger



7-8-
Archives
Carton ^{no} 8-8
Archives
du Sénat

Election de 1876

Procès-verbal des opérations.

Liste des électeurs sénatoriaux

Tableau indiquant le résultat de l'élection des députés.

Liste d'émargement

3 feuilles de dépouillement de scrutin

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 30 janvier 1876,
à *Alger*, pour élire *un* sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous⁽¹⁾ *Lodreuil-Paulet, Jean-Baptiste, Président* du tribunal de première instance de *Alger*, nous sommes rendu dans la salle du *Conseil Général*, à *Alger*, local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués au département de *Alger*, par l'article 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Bardin* (*Charles*), né le *27 mars 1809*
M. *Collin* (*Eugène*), né le *10 octobre 1811*
M. *Bonthoux* (*François*), né le *31 août 1840*
M. *Alex. Dufour* (*Armand*), né le *3 juin 1842*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Maries* (*Paul*), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section, —	—	—	—
3 ^e Section, —	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION.	{	Président.	M. (2)
		Scrutateurs.	M.
			M.
			M.
2 ^e SECTION.	{	Président.	M.
		Scrutateurs.	M.
			M.
			M.
3 ^e SECTION.	{	Président.	M.
		Scrutateurs.	M.
			M.
			M.
4 ^e SECTION.	{	Président.	M.
		Scrutateurs.	M.
			M.
			M.
5 ^e SECTION.	{	Président.	M.
		Scrutateurs.	M.
			M.
			M.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....	94	94	0	0
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....	94	94		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À													
				M. <i>Lehière</i>	M. <i>Bourlet</i>	M. <i>Le guesdon</i>	M.										
1 ^{re} section	94	94	0	50	43	1											
2 ^e idem																	
3 ^e idem																	
4 ^e idem																	
5 ^e idem																	
6 ^e idem																	
TOTAUX	94	94	0	50	43	1											

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	95
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	94
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	94

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	94
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	0
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.	94
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	48

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Lelièvre</i>	<i>cinquante</i>	<i>50</i>
M. <i>Baurlin</i>	<i>quarante trois</i>	<i>43</i>
M. <i>Le Guaydon</i>	<i>une</i>	<i>1</i>
M.		
Bulletins nuls (2).....	<i>zéro</i>	

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés. Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12) devra être supprimé.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M⁽³⁾ *Lelièvre* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur .

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Il n'a été fait aucune observation et aucune réclamation

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} section																				
2 ^e idem																				
3 ^e idem																				
4 ^e idem																				
5 ^e idem																				
6 ^e idem																				
TOTAUX																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d _____ sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à _____ heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À											
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.		
1 ^{re} section.....															
2 ^e idem.....															
3 ^e idem.....															
4 ^e idem.....															
5 ^e idem.....															
6 ^e idem.....															
TOTAUX.....															

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements... ..

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, la présent procès-verbal a été clos à *une* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n°s 3 à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la préfecture.

Sous les n°s 4 à , les feuilles de pointage.

Sous les n°s à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante..
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président :

M. de Sade

Le Secrétaire :

M. de Sade

Les Membres du bureau :

M. de Sade
M. de Sade
M. de Sade
M. de Sade

DÉPARTEMENT
d'Alger.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)



LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Allier, Félix Bernard,	délégué de la commune de Bab el Hadid	Morineau, Eugène	
2	Alphandery	Conseiller général		
3	Anopt, Henri,	délégué de la commune de Miliana	Coffe	
4	André, Jean-Baptiste,	d. Bou Merfa	Messin, Louis,	
5	Aïès-Dufour, Alphonse,	d. Mustapha	Chardonnière	
6	Aïès-Dufour, Armand,	d. Oued el Aluy	Carrière	
7	Arnac, Léon,	Conseiller général		
8	Aupied, Laurent,	délégué de la com. de Bouvillak	Jean-Jean	
9	Auxerre (v.), Félix,	d. Fondouk	Coulon, Auguste,	
10	Baby, Toboul	d. Média	Geand, Jules (père)	
11	Ballière, Achille,	d. Draria	Dauphin, Alexandre	
12	Barbarin, Louis Léon,	d. Douera	Baudouin, Anselme	
13	Bardin, Charles,	d. Bouffarik	Taurin, J. B. Marie,	
14	Beauvais, Michel Eugène,	d. Marengo	Jacquemin, Jacques.	
15	Berthier, Charles-Eugène,	d. Guyotville	Bouquier	
16	Blanc, Paul,	Conseiller général		
17	Blanc, Simon-Jean,	délégué de la com. de Bimmaria	Belgotère, Jean-B.	
18	Bombard, Firmin,	d. S. Eugène	Boulanger, Achille,	
19	Bonnery, Raymond,	d. El Affroun	Ruard, Jean,	
20	Bonnifay, Aristide,	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Bonthoux, François,	Délégué de la com. de Birkadem	Daricau, Edmond,	
22	Bourlier, Charles,	Conseiller général		
23	Boutemaille, Victor,	Délégué de la com. de chebli	Rabaste, Antoine,	
24	Bru, Guillaume,	Conseiller général		
25	Cadot, Joseph,	Délégué de la com. de Saint-Méard	François, Pierre,	
26	Carailhon, Pierre-Léon,	de El-Biave	Morin, Auguste,	
27	Clement, Jules,	de St-Jean St-Paul	Rabart, Louis,	
28	Collin, Eugène,	de Dellys	Solal, Abraham	
29	Combredet, Adolphe,	de Blida	Benichou, Aaron,	
30	Cordier, Adolphe,	de Maison-Carrée	Gary, Louis,	
31	Coste, Louis,	de Crescia	Malaisi, Jonathan,	
32	Coudroy, Marisse,	de Bouzarea	Guigon, Henri-Jacques-Noël	
33	Courtois, Léon,	de Serouel-Benion	Killot, Antoine,	
34	Crémieux, Adolphe,	Député,		
35	Crouziers, Louis,	Délégué de la com. de St-Jean	Renouard, Bon-Fermier,	
36	Daudet, Joseph,	Conseiller général		
37	Dedieu, Pierre-Jean,	Délégué de la com. de Font-Rouge	Callet, Victor,	
38	Demoly, Adolphe,	Conseiller général		
39	Deneausse, Bernard,	Délégué de la com. de St-Arba	Collet, Étienne,	
40	Dessoliers, Edouard,	Conseiller général		
41	Durand, Claude,	Délégué de la com. de Prougnon	Despeaux, Achille,	
42	Duval, Alexandre-Jean,	de Montevotte	Blouet, Antoine,	
43	Espiau, Joseph,	de Anouillet	Caire, François,	
44	Feraud, Henri,	Conseiller général		
45	Florange, Nicolas,	Délégué de la com. de Dely-Abraham	Augé, Fulcrand,	
46	Fossat, Joseph,	de Mougainville	Simonneau, André	
47	Francastel, Jules,	de Boghari,	Etienne, Joseph,	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
48	Franceschi, Toussaint	Conseiller général		
49	Gasta, Joseph	id.		
50	Gauthier, Louis	Délégué de la com. de Boujé	Granger, François	
51	Gibey, Elie	id. Sidiboussa	Forestier, Valentin	
52	Gobel, Jacques	Conseiller général		
53	Gondran, Martin	Délégué de la com. de Alma	Duez, Aimable	
54	Guyot, Joseph	id. An-Taya	Séglion, Baptiste	
55	Houdas, Victor Hippolyte	id. Reghaïa	L'Hôtecaud, Michel	
56	Hugony, Félix	id. Bir-Rabalou	Hoorth, Alfred	
57	Lafargue, Gabriel	id. Touma	Carre, Eugène	
58	Lafitte, Erar	Conseiller général		
59	Lapeyrouse, J. François	id.		
60	Lauriel, Jean	Délégué de la com. de Rorigo	Tiimbono, Maurice	
61	Leca, Hippolyte	id. Chérages	Roche, Jean	
62	Légers, Jean François	id. Orbanville	Jamet, Étienne	
63	Lelièvre, Ferdinand	Conseiller général		
64	Leroux, Emile	id.		
65	Lestourgie, Antoine	Délégué de la com. de Bani-Nika	Gâteau, François	
66	Lignières, Pierre	id. Dra-El-Mizan	Dagnon, Louis	
67	Loridon, Michel	id. Kouba	Chappe, Marius	
68	Malglaise (oc)	Conseiller général		
69	Manière, Pierre	Délégué de la com. de Cherchel	Joune, Auguste Félix	
70	Mares, Paul	id. Mahalma	Kallival, Antoine	
71	Mauguin, Alphonse	Conseiller général		
72	Mayeux, François Émile	Délégué de la com. de Attatba	Boby, François	
73	Mercurin, Henri	Conseiller général		
74	Moline, Achille	Délégué de la com. de Pouba	Reine, Nicolas	

DEPARTEMENT

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement d'Alger.</i>					
<i>Ain Taya</i>	<i>Guyot (Joseph)</i>	<i>a accepté</i>	<i>Teghion Jean</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Alger</i>	<i>Kuillermoz</i>	<i>„</i>	<i>Siguard Alexandre</i>	<i>„</i>	
<i>Alma</i>	<i>Gondran, Martin</i>	<i>„</i>	<i>Duez</i>	<i>„</i>	
<i>Amou-el-Ain</i>	<i>Espiau Joseph</i>	<i>„</i>	<i>Caire François</i>	<i>„</i>	
<i>Arba</i>	<i>Pencausse</i>	<i>„</i>	<i>Collet, Étienne</i>	<i>„</i>	
<i>Attatba</i>	<i>Mayeux</i>	<i>„</i>	<i>Boby</i>	<i>„</i>	
<i>Aumale</i>	<i>Roche, Jules</i>	<i>„</i>	<i>Mercier</i>	<i>„</i>	
<i>Baba Hassan</i>	<i>Allier, Félix</i>	<i>„</i>	<i>Mouineau, Eugène</i>	<i>„</i>	
<i>Beni elicha</i>	<i>Lestourgie</i>	<i>„</i>	<i>Gateau</i>	<i>„</i>	
<i>Beni Meïred</i>	<i>Ca dot</i>	<i>„</i>	<i>François Pierre</i>	<i>„</i>	
<i>Berrouaghia</i>	<i>Durand</i>	<i>„</i>	<i>Despeaux</i>	<i>„</i>	
<i>Birkadem</i>	<i>Bonthoux F^{rs}</i>	<i>„</i>	<i>d'Arriau</i>	<i>„</i>	
<i>Birmandreïs</i>	<i>Blancou</i>	<i>„</i>	<i>Belgodère</i>	<i>„</i>	
<i>Bir Rabalou</i>	<i>Hugony</i>	<i>„</i>	<i>North</i>	<i>„</i>	
<i>Birtouta</i>	<i>de Richemonde</i>	<i>„</i>	<i>Salveté</i>	<i>„</i>	
<i>Blad Guittoum</i>	<i>Crouzière, Louis</i>	<i>„</i>	<i>Sinsonneau</i>	<i>„</i>	
<i>Blida</i>	<i>Combrédit</i>	<i>„</i>	<i>Bénichou (Aaron)</i>	<i>„</i>	
<i>Boghare</i>	<i>Robin</i>	<i>„</i>	<i>Donadieu</i>	<i>„</i>	
<i>Boghari</i>	<i>Francastel</i>	<i>„</i>	<i>Etienne (Joseph)</i>	<i>„</i>	
<i>Boufarik</i>	<i>Bardine</i>	<i>„</i>	<i>Fournier (Jean B^{is})</i>	<i>„</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bourkika	Aupied	a accepté	Jean (Jean)	a accepté	
Bouzaréa	Loudroy	4	Guigon	4	
Castiglione	Santene	4	Camagny	4	
Chebli	Boutemaille	4	Rabaste	4	
Chéragas	Lecat	4	Roche	4	
Cherchel	Manilève	4	Joune	4	
Chiffa (Sa)	Yung	4	Hetzcl	4	
Cusaa	Costo	4	Malaisi	4	
Dely- Ibrahim	Florange	4	Auge	4	
Douira	Barbarin	4	Baudoune	4	
Draria	Ballière	4	Dauphin (Alexandre)	4	
El-Affroun	Bonnery	4	Ruard	4	
El-Biar	Carailhon	4	Morin	4	
Fondouk	d'Auxerre	4	Coulon	4	
Guyotville	Berthine	4	Bouquiere	4	
Houssein-Dey	Tayn	4	Tapis	4	
Kolca	Tancheride	4	Fournier	4	
Kouba	Loridon	4	Chappe	4	
Mahelma	Mearis	4	Malleval	4	
Maison-Carré	Cordiere	4	Garry	4	
Mearngo	Beauvais	4	Jacquemin	4	
Média	Baby-Ceboul	4	Geaud	4	
Mouzaïaville	Fossat	4	Simonneau	4	
Neustapha	M. de Pufour (Alphonse)	4	Chardonniere	4	
Oued-El-Meng	M. de Pufour (Armand)	4	Carrière	4	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Rassata	Cisseraud	Accepté	Ferdier	Accepté	
Réghaïa	Houdas	il	S. Hôpital	il	
Rouiba	Moline	il	Reine	il	
Rovigo	Lauriol	il	Ticimbono	il	
S. Eugène	Bombonel	il	Boulangue	il	
S. Pierre-S. Paul	Clement. (Jules)	il	Rabarov	il	
Sidi-Moussa	Gibey	il	Forestier	il	
Souma	Lafargue	il	Carre	il	
Arondissement de Dellys.					
Bordj-Menaïel	Gauthier	Accepté	Grangere	Accepté	
Dellys	Collin	il	Tolal	il	
Dra El-Mizan	Lignières	il	Dagnon	il	
Fort National	Dedieu	il	Callet	il	
Tizi-Ouzou	Saurin	il	Billaud	il	
Arondissement de Miliana					
Affreville	Ticot	Accepté	Jammes	Accepté	
Ain-Sultan	Montagnon	il	Trastour	il	
Bou-Medfa	André	il	Messin	il	
Duperre	Tarpaitte	il	Bisch	il	
Miliana	Ampt	il	Coffe	il	
Téniat-el-Haad	Schmidt	il	Roch	il	
Tesoul-Benian	Courtois	il	Villotet	il	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement d'Orléansville</i>					
<i>Montenotte</i>	<i>Duval</i>	<i>a accepté</i>	<i>Blouet</i>	<i>a accepté</i>	
<i>Orléansville</i>	<i>Legens</i>	<i>;</i>	<i>Janet</i>	<i>;</i>	
<i>Cenès</i>	<i>Persy</i>	<i>;</i>	<i>Nérat de Lesguisé</i>	<i>;</i>	

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

A *Alger*, le *18 janvier 1876*.

Cy
vu pour annexé

Les Membres du bureau - Le Président -

P. Marin

M. Vincent

P. Gardin

Le Préfet

P. Marin

Pruney

DÉPARTEMENT

d'

alger.

Op
tu pour annexé.

Les Membres du Bureau - Le Président,

M. Tournier

A. Mourin

Gandou

ELECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)



LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

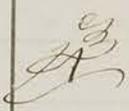
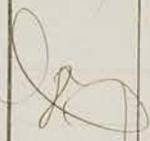
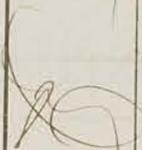
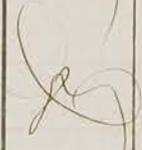
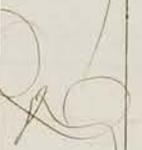
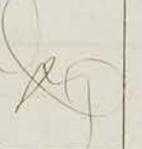
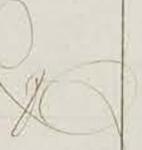
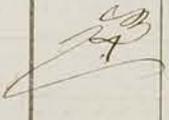
(N°s 1 à 95 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

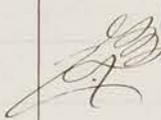
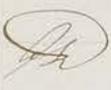
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

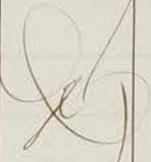
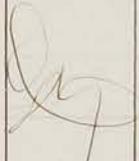
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

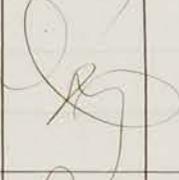
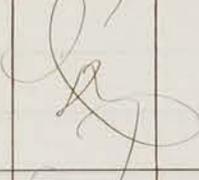
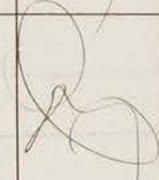
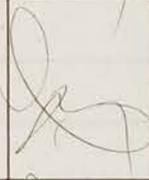
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

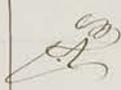
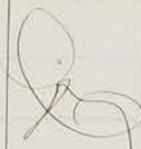
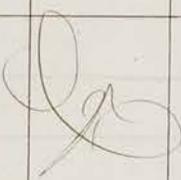
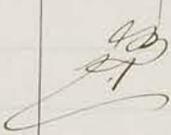
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Alhier, Félix Bernard Délégué de la commune de Bababassen					
2	Alphandéry, Conseiller général					
3	Ampt, Henri Délégué de la comm. de Nidiana					
4	André, Jean Baptiste Délégué de la com. de Bou-Medfa					
5	Arès Dufour, Alphonse, Délégué de la com. de Mustapha					
6	Arès Dufour, Armand, Délégué de la com. de Méd-Haloug					
7	Arnac, Lion Conseiller général.					
8	Aupicte, Laurent, Délégué de la com. de Bourkika					
9	Auxerre, Félix Délégué de la commune de Foudouk					
10	Baby, Toboul Délégué de la com. de Médéia					
11	Ballière, Achille, Délégué de la commune de Draria					
12	Barbarin, Louis Léon, Délégué de la commune de Douéra					

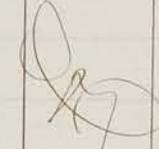
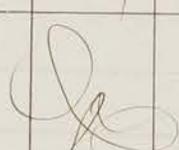
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
13	Bardin Charles Délégué de la comm. de Bouffarik					
14	Beauvais Michel Eugène délégué de la comm. de Marengo.					
15	Berthier Charles Eugène délégué de la commune de Guyardville					
16	Blanc Paul conseiller général					
17	Blanc Simon Jean délégué de la comm. de Bismarckville					
18	Bombouel Timin délégué de la comm. de St-Eugène					
19	Bonnery Raymond délégué de la comm. de El Affroun					
20	Bonniçay Aristide conseiller général					
21	Bonthoux François délégué de la comm. de Birkadem.					
22	Bourlier Charles conseiller général					
23	Boutemaille Victor délégué de la comm. de Chebli.					
24	Bru Guillaume conseiller général					
25	Cadot Joseph délégué de la commune de Beni-Meridj					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
26	Cavailhon Pierre Lion Délégué de la comm. d'El-Biar.					
27	Clement Jules, Délégué de la comm. de St. Pierre & Paul.					
28	Collin Eugène, Délégué de la comm. de Bellys.					
29	Lombredot Adolphe Étienne Délégué de la commune de Polida.					
30	Lordier Adolphe Délégué de la commune de N ^{on} Carice					
31	Coste Louis, Délégué de la commune de Crestia					
32	Loudroy Marcette, Délégué de la comm. de Bourzaria					
33	Courtois Lion, Délégué de la comm. de Besoul-Benian					
34	Crémiaux Adolphe Député.					
35	Crouzières Louis, Délégué de la comm. de Blav. Guérou					
36	Daudet Joseph, Conseiller général					
37	Dedieu Pierre Jean, Délégué de la comm. de Fort. National					
38	Demoly Adolphe Conseiller général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
39	Doncausse, Bernard, Délégué de la comm. de l'Arba.					
40	Dessoliers, Edouard, Conseiller général					
41	Durand, Claude, Délégué de la com. de Berrouaghia.					
42	Duval, Alexandre ferait Délégué de la comm. de Montenotte					
43	Espan, Joseph, délégué de la com. d'Amour el raïn,					
44	Feraud, Henri, Conseiller général					
45	Florange, Nicolas, Délégué de la comm. de Dely Ibrahim					
46	Fossat, Joseph, Délégué de la comm. de Mouzaïvillel					
47	Francastel, Jules, délégué de la com. de Boghari.					
48	Franceschi, Constant, Conseiller général					
49	Gastu, Joseph, Conseiller général.					
50	Gauthier, Louis, délégué de la com. de Borj Menaiel					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
51	Giboy, Elie, Délégué de la com. de Sidé-Meroussa					
52	Gobel, Jacques, Conseiller général,					
53	Gondran, Martin, délégué de la commune de l'Alma.					
54	Guyot, Joseph, délégué de la com. d'Ain - Bourja					
55	Houdas, Victor Hippolyte, délégué de la com. de la Réghaia					
56	Hugony, Félix, délégué de la com. de Bir-Khalabou					
57	Lafargue, Gabriel, délégué de la com. de Souma.					
58	Lafitte, Omar, conseiller général					
59	Lapeyrouse, Jean François, Conseiller général,					
60	Lauriol, Jean, délégué de la com. de Rovigo					
61	Leca, Hippolyte, délégué de la com. de Chéragas					
62	Legens, Jean François, délégué de la com. d'Orléansville					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
63	Lelièvre, Ferdinand, Conseiller général.					
64	Leroux, Emile Conseiller général,					
65	Lestourgie, Antoine délégué de la com. de Demi-Aïcha					
66	Lignières, Pierre, délégué de la com. de Dra-El-Mizan					
67	Loridon, Michel, délégué de la com. de Kouba					
68	Malglaise (de) Conseiller général					
69	Manilève, Pierre, délégué de la com. de Cherchel.					
70	Mariès, Paul, délégué de la com. de Mahelma.					
71	Mauguin, Alexandre conseiller général					
72	Mayeroux, François Edme, délégué de la com. de Attatba					
73	Mercwin, Henri, Conseiller général					
74	Moline, Achille, délégué de la com. de Kouiba					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
75	Mongellas Eugène, Conseiller général					
76	Montagnon, Noël délégué de la com. d'Alin Sultan					
77	Faget, Pierre Conseiller général					
78	Pancheret, ^{Joséph} Eugène délégué de la com. de Madéa					
79	Parodi, Étienne Conseiller général					
80	Carpante, Jean Baptiste délégué de la com. de Duperré.					
81	Pain, Adolphe délégué de la com. d'Hussain Bey.					
82	Persy, Pierre délégué de la com. de Venès.					
83	Picot, Marie Alexandre délégué de la com. d'Affreville					
84	Piednoir, François Conseiller général					
85	Richemont (de) délégué de la com. de Birtouta					
86	Robe, Eugène Conseiller général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
87	Robin, François, délégué de la com. de Boghar.					
88	Roche, Jules, délégué de la com. d'Annale.					
89	Santerre, Alfred, délégué de la com. de Castiglione					
90	Saurin, Armand Auguste délégué de la com. de Tizi-Ouzou					
91	Schmidt, Christian délégué de la com. de Ténine & Elhaad					
92	Visserand, Aristide, délégué de la com. de la Rassanta					
93	Sillenave, Jules, Conseiller Général					
94	Guillermoz, Benoit ^{frère} délégué de la commune d'Alger.					
95	Yung, Pierre, délégué de la commune de La Chiffa.					
/						

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à quatre-vingt-quinze électeurs.

A Alger, le 28 janvier 1876.

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de quatre-vingt-quinze émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



Le scrutateur P. Marin

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

SECTION

Candidats : M.	M. Le Lièvre	M. Bourlier	M. de Guéron	M.	M.	M.	M.
20							
40							
60							
80							
100							
120							
140							
160							
180							
200							
B. nuls							
Candidats : M.							
20							
40							
60							
80							
100							
120							
140							
160							
180							
200							
B. nuls							
Candidats : M.							
20							
40							
60							
80							
100							
120							
140							
160							
180							
200							
B. nuls							

La présente liste des députés de la commune d'Alger a été arrêtée au chef de bureau par le conseil municipal le 30 Janvier 1871. Les membres du bureau ainsi qu'il suit Bourlier cinquante Le Lièvre quarante de Guéron cinquante

Le Président
M. Bourlier
M. de Guéron
M. Le Lièvre
M. Bourlier
M. de Guéron
M. Le Lièvre

M. Bourlier
M. de Guéron
M. Le Lièvre

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

SECTION 1

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.
Levière	Bourlier	de Goygdon		
20	20	20	20	20
40	40	40	40	40
60	60	60	60	60
80	80	80	80	80
100	100	100	100	100
120	120	120	120	120
140	140	140	140	140
160	160	160	160	160
180	180	180	180	180
200	200	200	200	200
B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls

La présente liste arrêtée par nous, membres du bureau, est de quatrevingt quatre voix, ainsi réparties :

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.
Voix aussi réparties :	vingt pour M. Levière	vingt pour M. Bourlier	vingt pour M. de Goygdon	
20	20	20	20	20
40	40	40	40	40
60	60	60	60	60
80	80	80	80	80
100	100	100	100	100
120	120	120	120	120
140	140	140	140	140
160	160	160	160	160
180	180	180	180	180
200	200	200	200	200
B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20
40	40	40	40	40
60	60	60	60	60
80	80	80	80	80
100	100	100	100	100
120	120	120	120	120
140	140	140	140	140
160	160	160	160	160
180	180	180	180	180
200	200	200	200	200
B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls	B. nuls